



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 26 octobre 2023 à 18 h 30

Mairie de La Sauvetat

L’an deux mille vingt-trois et le 26 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 octobre 2023, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mr Claude POLES, Maire

Présents : Claude POLES, Françoise POLES, Michèle CASTELL-LLEVOT, Jean-François MIRADA, Guillaume PABICH (arrivé à 19 h, n’a pas participé aux votes des PV de séance), Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL, Bernard LACOSTE

Procurations : Jean-Claude SART donne pouvoir à Françoise POLES

Absent : Alain GUILLAMOT

A été nommée **secrétaire de séance** : Françoise POLES

Le nombre de conseillers en exercice est de 10. 7 conseillers étant présents à 18 h 30, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal des séances du 21 juillet 2023 et du 29 août 2023
2. Réhabilitation de l’école : accord sur la faisabilité
3. Réhabilitation du presbytère : accord sur la faisabilité et demande de subventions
4. Travaux sur le réseau d’eaux pluviales Carrelot de la porte de l’Espéron (litige TORRES)
5. Achat outil tondeuse pour le tracteur
6. Lancement de la concertation des zones d’accélération énergétique
7. Informations et questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 21 JUILLET 2023 ET DU 29 AOÛT 2023

Séance du 21 juillet 2023

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2023 est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le compte-rendu est approuvé par 5 voix pour et 3 voix contre.

Séance du 29 août 2023

Le compte-rendu de la séance du 29 août 2023 est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le compte-rendu est approuvé par 5 voix pour et 3 voix contre.

2. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE : ACCORD SUR LA FAISABILITÉ

Certaines huisseries ne seront pas changées côté ouest. La cour et le préau restent en l'état pour l'instant. Leur réhabilitation pourrait être envisagée plus tard par la Communauté des Communes.

Le montant des travaux est estimé à 600 000,00 € et les subventions seront demandées à partir de cette somme. Si l'école venait à fermer les échéances de l'emprunt reviendraient à la charge de la commune. Ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant.

Benjamin CONSTANT demande s'il y aura du double vitrage ? Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu sauf pour la classe située à l'étage. Monsieur le Maire remontre le plan des différentes parties de l'école.

Benjamin CONSTANT demande le résultat de la réunion des maire du RPI avec la CCLG. La présentation a été identique à celle qui a eu lieu entre le Conseil Municipal et la CCLG. Les travaux devraient se faire sur l'année scolaire 2024/2025. Les classes seront délocalisées. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour approuve l'étude de faisabilité pour un montant évalué à 600 000,00 €.

3. RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE : ACCORD SUR LA FAISABILITÉ ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

C'est une étude de faisabilité. C'est à partir de cette somme (519 630,00 € TTC) que seront demandées les subventions.

Normalement, sur la période 2022/2024 il ne peut y avoir qu'une seule aide de la Région liée au lieu de la demande (La Sauvetat) et non pas du demandeur.

Présentation du projet et de l'estimatif.

Au rez-de-chaussée : une salle associative polyvalente pour accueillir toute sorte d'activités et salle de réunion.

Au 1^{er} étage : dans un souci de revitalisation de notre commune, 2 appartements sociaux à proximité de l'école. C'est une étude de faisabilité, le projet pourra évoluer.

Il faudra ensuite procéder à la mise en concurrence pour le choix du maître d'oeuvre.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la faisabilité du projet et son montant et autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions.

Il faut se renseigner sur l'octroi de la subvention de la Région car les porteurs de projet ne sont pas les mêmes (CCLG et Commune La Sauvetat)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention approuve l'étude de faisabilité pour un montant de 519 630,00 €.

4. TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES CARRELOT DE LA PORTE DE L'ESPÉRON (LITIGE TORRES)

Monsieur le Maire présente les travaux d'aménagement du Carrelot. Il y a 2 devis :

- * TP de Gascogne : 8 760,00 € TTC
- * Entreprise Porterie : 10 104,00 € TTC

Le montant des travaux est élevé et nous souhaitons avoir d'autres devis. Le projet est mis « en attente ».

5. ACHAT OUTIL TONDEUSE POUR LE TRACTEUR

Monsieur le Maire présente 2 devis :

- * Sodis Agri : 2 388,00 € TTC
- * Agrivivès Services : 3 336,00 € TTC

Françoise POLES fait remarquer à Monsieur le Maire que sur le devis Agrivivès Services il y a des options (830,00 €) et que ce n'est pas nécessaire de les prendre. Le prix d'achat revient à 2 340,00 € TTC. Benjamin CONSTANT dit à Monsieur le Maire qu'il est incapable de comprendre un devis car il a vu Françoise lui expliquer et apporter le correctif du prix. « Vous n'êtes qu'un âne ». Quelques échanges de paroles ont eu lieu entre Benjamin CONSTANT et Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire : ces options permettent d'avoir un outil comparable en terme de solidité (voir devis).

La séance du Conseil Municipal reprend son cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et une abstention a retenu la proposition de Agrivivès Services pour un montant de 2 340,00 € TTC en raison de la proximité de l'entreprise (Réjaumont).

6. LANCEMENT DE LA CONCERTATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Promulguée en mars 2023, **cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.** (Car retard pris dans la part des énergies renouvelables sur l'ensemble des énergies .)

Pour cela, la loi APER réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de **nouveaux leviers d'action.**

Déterminer ces zones d'accélération ont pour but de:

- Diviser le temps de préparation du projet d'implantation par 2 (Montage des dossiers, enquêtes...) Actuellement il est de 4 ans pour une centrale photovoltaïque, 5 à 7 ans pour l'implantation d'éoliennes.
- Obtention d'un bonus tarifaire.(vente du KW + cher)

Avant tout, il faut veiller à l'intégration de l'implantation.

Préserver notre cadre de vie tout en vivant avec notre temps.

Être réactif aux démarchages, face aux sociétés avides de profits qui vont tenter toutes implantations n'importe où.

Dans le coût d'une implantation, il y a entre autre le coût du bâtiment et le coût du raccordement.

L'éolien semble peu productif dans notre région. Cependant, des études ont été reprises. Pas de zonage pour l'instant.

Retenus : le photovoltaïque, la méthanisation, (l'exploitation du bois).

Types d'implantation du photovoltaïque

- panneaux solaires sur les toitures des habitations existantes
- panneaux solaires sur les toitures **des bâtiments agricoles existants**
- bâtiments clés en mains proposés par des sociétés, hangars de +de 1000 M2
- bâtiments clés en mains proposés par des sociétés, hangars de - de 1000 M2
- panneaux solaires, ombrières sur **les zones artificialisées** : parkings ...
exemples de proposition : parking terrain de foot (mais périmètre château de Sérilhac), parking du lotissement.
- panneaux solaires au sol sur des **friches industrielles** (ex :La Tastère)
- panneaux solaires au sol sur des **terrains dégradés**, non cultivés (anciennes carrières)
- Pour l'instant **pas de panneaux photovoltaïques** au sol sur des **terrains agricoles**.
- **panneaux** à la surface des lacs collinaires

Nous devons donc établir une carte pour définir les différentes zones en fonction du type d'implantation. La détermination de zones d'accélération ne détermine pas des zones d'interdiction. Il y aura toujours une demande de « demande préalable » ou de « permis de construire ». C'est la CCLG qui se charge de la transcription informatique de nos résultats.

Vivre avec son temps mais aussi préserver nos paysages, notre cadre de vie si souvent mal mené, en étant attentif aux choix du lieu des implantations et à leur intégration.

Modalités de concertation avec le public :

1. Mettre à disposition du public les pièces¹ permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

et/ou

2. Organiser une réunion publique pour présenter les choix de la commune.

et/ou

3. organiser une consultation par voie électronique.

Le choix du Conseil Municipal se porte sur la 1ère modalité avec un affichage et une mise en place d'un registre. Cette présentation est à l'identique sur le site de la mairie. Une INFO MAIRIE a relayé l'information.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

7. Informations et questions diverses

- SIDEL et points de tri

Point de tri n° 1 : déplacer la clôture de la station d'épuration de 3/4 mètres à cause de la ligne électrique. Un nouveau plan va être proposé.

- Abri bus

Dimensions 3,60 m² ; L 180 x P 200 x Ht 2,10 en acier enduit couleur anthracite.
Prix 710,00 € TTC (pris sur reversement indemnités)

- Travaux en cours

- * Travaux éminents sur les lignes électriques « Le Cendret » - « La Chapelle ».
- * Préparation des travaux de raccordement de la fibre route du Mas d'Auvignon et de Réjaumont. Raccordement au village à partir du 30 octobre.
- * Raccordement de la Centrale Solaire de la Tastère : route de Cézan à partir du 23 octobre.
- * Fin des travaux du parking aux abords de la Mairie. Il faudra attendre 6 mois pour le traçage au sol.
- * Encore quelques travaux ponctuels sur l'entretien des fossés.
- * Station d'épuration : L'entreprise COLAS a demandé une avance forfaitaire de 5 % correspondant à 16 098,60 €.

A la fin de la séance Anaïs ARMENGOL prend la parole à propos de la réunion sur de la réunion sur « les haies » qui avait eu lieu à Terraube :

- haies présentes sur le territoire,
- Conserver et développer les haies.

Elle demande la possibilité de faire une réunion d'information avec la population sauvetoise.
Monsieur le Maire répond qu'il est favorable.

La séance est levée à 20 h 40